

Un plaidoyer en faveur de l'accès universel à l'eau potable, une urgence pour la société civile sénégalaise

Considérer l'accès à l'eau potable comme un droit humain universel, tel a été le moyen juridiquement fondé pour protéger les populations particulièrement celles des pays du Tiers Monde contre les effets dévastateurs de la privatisation du secteur de l'eau. Face à la volonté des institutions financières internationales de faire des services dans le cadre des politiques d'ajustement structurel des marchandises sources de profits, la société civile à travers le monde s'est mobilisée pour défendre les intérêts des citoyens et assurer une gestion durable de l'eau, ressource indispensable à la survie.

Au Sénégal, les organisations de la société civile sont d'autant plus interpellées que ce pays a été l'un des premiers en Afrique à avoir connu un processus en plusieurs étapes qui a mené à une privatisation « en douceur » avant la propulsion de ce vaste mouvement de revendication universel. L'absence d'implication de franges importantes d'organisations représentatives des citoyen(ne)s dans le processus de réforme du secteur de l'eau a certainement fait tourner les négociations en faveur de la privatisation consacrant ainsi la primauté de la recherche du profit dans la gestion d'un bien public commun indispensable à la survie des populations. Cela bien sûr est en contradiction avec l'esprit du code de l'eau promulgué en 1981 et qui parle du caractère social de cette ressource dont l'allocation doit tenir compte des besoins sociaux et économiques.

La concession faite à une multinationale SAUR et à des privés nationaux respectivement à hauteur de 51% et de 39% doit prendre fin après 10 années en 2006 avec une possibilité de reconduction ou de dénonciation dès 2004, d'où l'urgence d'une évaluation indépendante de ce secteur. Face aux échéances rapprochées, La société civile devrait procéder à une évaluation approfondie des politiques de l'eau et de leur impact rompant ainsi le cycle traditionnel d'auto évaluation qui fait que dans ce secteur la plupart des données disponibles proviennent d'études commanditées par l'Etat ou par les institutions financières internationales.

Cela est d'autant plus crucial qu'au-delà de la mise en place par l'Etat du Sénégal en 2002 d'un partenariat sur l'eau qui exclut les organisations de la société civile, les

structures étatiques sont entrain de réaliser une étude sur l'évolution institutionnelle de ce secteur après 2006 en faisant fi de l'opinion d'une frange importante de la population y compris les acteurs sociaux travaillant dans le secteur de l'eau.

La société civile a un rôle d'alerte et de défense des intérêts des populations de base qui doit l'amener au nom de la cohésion sociale à s'impliquer dans la gestion d'une ressource aussi sensible, et à défendre le respect d'un droit humain universel conformément au droit international en vigueur. C'est d'ailleurs au nom de ce principe que 95% du secteur de l'eau dans les pays industrialisés est dans le domaine public et des tentatives de privatisation ont connu des échecs cinglants face à la mobilisation citoyenne. Ce niveau de conscience et de mobilisation doit être atteint dans les pays en développement où les gouvernants se sentent obligés de rendre compte aux institutions financières internationales mais pas aux populations alors qu'ils ont la responsabilité de leur assurer l'accès aux services de base essentiels. Assurer l'accès universel à l'eau ne semble pas pouvoir être confié aux multinationales et transnationales privées qui sont essentiellement motivées par le profit donc décidées à satisfaire les besoins vitaux des populations que si l'opération est rentable.

Si pour des raisons historiques, les processus de privatisation de l'eau en Afrique ont débuté dans les pays francophones, à nos jours seuls des pays anglophones à l'instar du Ghana et de l'Afrique du Sud ont développé des initiatives allant dans le sens de l'évaluation des politiques menées dans ce secteur et leur impact sous l'influence des Politiques d'Ajustement Structurel. C'est pourquoi au Sénégal Aide Transparence en partenariat avec ADETEEIS, Oxfam et d'autres organisations de la société civile et consoméristes a décidé de procéder à une évaluation de la privatisation du secteur de l'eau en vue de développer un plaidoyer responsable en faveur d'une gestion de cette ressource qui tienne compte de l'intérêt de l'ensemble des citoyens. Le but de ce programme au-delà de faire un état des lieux, est de proposer des solutions alternatives pour promouvoir une gestion équitable du secteur et créer un mouvement qui permette aux entités de la société civile d'assurer une veille citoyenne pour la défense des intérêts des populations et de la nation.

Adjii Fatou Ndiaye